

## Orpéa nouvelles révélations : l'État doit agir vite

Filiales au Luxembourg et en Suisse, comportements possiblement frauduleux supplémentaires, les investigations des journalistes ne cessent d'alourdir le dossier ORPEA.

L'État devra donc mettre à jour toutes ces pratiques et les faire cesser définitivement.

Mais au-delà, l'État doit de toute urgence s'interroger sur le climat dans lequel un tel scandale a pu se développer.

Il n'y a que dans le secteur de l'aide aux personnes âgées qu'une telle situation peut perdurer si longtemps.

En effet, l'AD-PA demande depuis longtemps un système d'évaluation simple des établissements et des services, calqué sur le modèle des étoiles de l'hôtellerie seul capable de permettre aux personnes âgées et leurs familles de faire les bons arbitrages qualité-prix.

De plus l'Etat doit imposer des normes minimales de personnels dans les établissements commerciaux mais aussi publics et associatifs, en établissement comme à domicile.

Le ratio de 0,8 promis en 2006 récemment redemandé par la Défenseure des droits est un impératif et il faudra développer son équivalent à domicile sur la base de 30 € l'heure de prestation.

Par ailleurs l'État doit de toute urgence réévaluer les budgets des établissements et services pour tenir compte d'une inflation prévue à 6 % alors que la plupart des budgets sont bloqués ce qui revient à diminuer le nombre de professionnels pour payer les augmentations salariales et réduire la qualité des prestations et notamment des repas face à l'augmentation des prix.

Pour cela la nouvelle Première Ministre doit nommer de toute urgence un(e) Ministre au Grand Age et à l'Autonomie faute de quoi la priorité de l'aide à nos aînés sera de nouveau reléguée au rang de sujet annexe.

Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)